

Direction Opérationnelle des Télécommunications de  
Mostaganem.

Réf: AT/DOT27/004/2025.

Mostaganem le : 14/01/2025.

A:

Monsieur le Gérant de l'Entreprise :

EURL STE MONTAGE RESEAUX ELECTRONIQUE ET  
TELEPHONIQUE  
SIRTEL

MOSTAGANEM.

**Objet : Mise en demeure (1<sup>ère</sup>).**

Malgré les recommandations qui vous ont été données, à maintes reprises pour l'amélioration du rendement de votre équipe d'installation, la cadence demeure encore à un état dérisoire. Le cas des journées **11 et 12/01/2025**, où votre rendement a atteint à peine **5 et 6** installations/jours respectivement, et **02** installations seulement, la journée du **14/01/2025**. Alors, qu'il était de 09 installations/jours pour les autres entreprises ayant travaillé dans la même cité en bâtiments.

Ceci dénote clairement un déficit en moyens déployés et une négligence caractérisée envers cette activité sensible.

De ce fait, Je vous mets en demeure de prendre vos dispositions, pour renforcer, sans délai, vos moyens, conformément à vos engagements contractuels et améliorer la cadence de raccordements de votre entreprise.

A défaut, Je me verrais dans l'obligation de prendre les mesures coercitives à l'encontre de votre entreprise, conformément aux clauses contractuelles.

Veuillez agréer Monsieur, Mes salutations distinguées.

**La Directrice**



DIRECTRICE OPERATIONNELLE DES  
TELECOMMUNICATIONS  
DE MOSTAGANEM  
SIGNEE - ALGERIE TELECOM